



RCS : GRENOBLE  
Code greffe : 3801

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00059  
Numéro SIREN : 509 842 340  
Nom ou dénomination : 2AJL

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2017 sous le numéro de dépôt B2017/010790

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2017/010790**  
n° de gestion : **2009B00059**  
n° SIREN : **509 842 340 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 24/07/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2AJL - Société par actions simplifiée  
zone d'activité commerciale Grenoble Air Parc Ouest 38590 Saint-etienne-de-saint-geoirs -  
FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2016**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



1314849

1314849

Désignation de l'entreprise : <b>2AJL</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <b>12</b>	
Adresse de l'entreprise <b>ZA COMMERCIALE LES BLETONS</b>		38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS	
Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>			
Numéro SIRET* <b>5 0 9 8 4 2 3 4 0 0 0 0 1 0</b>			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N clos le, <b>13 11 22 01 6</b>	
		N-1 <b>13 11 22 01 5</b>	
		Brut <b>1</b>	
		Amortissements, provisions <b>2</b>	
		Net <b>3</b>	
		Net <b>4</b>	
Capital souscrit non appelé (I) <b>AA</b>			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * <b>AB</b>	<b>AC</b>	
	Frais de développement * <b>CX</b>	<b>CQ</b>	
	Concessions, brevets et droits similaires <b>AF</b>	<b>AG</b>	
	Fonds commercial (1) <b>AH</b>	<b>AI</b>	
	Autres immobilisations incorporelles <b>AJ</b>	<b>AK</b>	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles <b>AL</b>	<b>AM</b>	
	Terrains <b>AN</b>	<b>AO</b>	
	Constructions <b>AP</b>	<b>AQ</b>	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels <b>AR</b>	<b>AS</b>	
	Autres immobilisations corporelles <b>AT</b>	<b>AU</b>	
Immobilisations en cours <b>AV</b>	<b>AW</b>		
Avances et acomptes <b>AX</b>	<b>AY</b>		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence <b>CS</b>	<b>CT</b>	
	Autres participations <b>CU</b>	<b>CV</b>	
	Créances rattachées à des participations <b>BB</b>	<b>BC</b>	
	Autres titres immobilisés <b>BD</b>	<b>BE</b>	
	Prêts <b>BF</b>	<b>BG</b>	
	Autres immobilisations financières* <b>BH</b>	<b>BI</b>	
	<b>TOTAL (II)</b> <b>BJ</b>	<b>BK</b>	
	Matières premières, approvisionnements <b>BL</b>	<b>BM</b>	
	En cours de production de biens <b>BN</b>	<b>BO</b>	
	En cours de production de services <b>BP</b>	<b>BQ</b>	
ACTIF CIRCULANT	Produits intermédiaires et finis <b>BR</b>	<b>BS</b>	
	Marchandises <b>BT</b>	<b>BU</b>	
	Avances et acomptes versés sur commandes <b>BV</b>	<b>BW</b>	
	Clients et comptes rattachés (3)* <b>BX</b>	<b>BY</b>	
	Autres créances (3) <b>BZ</b>	<b>CA</b>	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé <b>CB</b>	<b>CC</b>	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	<b>CD</b>	
	Disponibilités <b>CF</b>	<b>CG</b>	
	Charges constatées d'avance (3)* <b>CH</b>	<b>CI</b>	
	<b>TOTAL (III)</b> <b>CJ</b>	<b>CK</b>	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) <b>CW</b>		
	Primes de remboursement des obligations (V) <b>CM</b>		
	Ecart de conversion actif* (VI) <b>CN</b>		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b> <b>CO</b>	<b>IA</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bal		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : <b>CP</b>	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : <b>CR</b>	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

TRIBUNAL de COMMERCE  
Déposé au GREFFE le : 19 Jul 2017

10790

COPIE  
Certifié Conforme

Désignation de l'entreprise : 2AJL

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....542....685.....)	DA	542 685	542 685		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC				
	Réserve légale (3)	DD				
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF				
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG				
	Report à nouveau	DH	10 603	4 859		
	<b>R.SULTAT DE L'EXERCICE (bÈnÈfice ou perte)</b>	DI	3 044	5 744		
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	535 126	532 082		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	<b>TOTAL (II)</b>	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	<b>TOTAL (III)</b>	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	32 769	42 769		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 761	5 940		
	Dettes fiscales et sociales	DY	67 839	61 320		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	106 369	110 029			
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED				
<b>TOTAL GÈNÈRAL (I A V)</b>	EE	641 495	642 111			
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Ecart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	106 369	110 029		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : 2AJL		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	302 400	FH		FI	302 400
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	302 400	FK		FL	302 400	288 000
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	277	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	1
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	302 678
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	8 559	8 575
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 792	2 850
	Salaires et traitements*					FY	165 891	166 414
	Charges sociales (10)					FZ	112 577	111 380
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	201	220
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	4	2
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	290 025	289 441
<b>1 - R. SULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	12 654	1 440
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	45 000	45 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	32	13
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	45 032	45 013
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	2 815	2 815
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	2 815	2 815
<b>2 - R. SULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	42 217	42 198
<b>3 - R. SULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	54 871	40 758

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

COPIE  
Certifié Conforme

**4** **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2AJL Néant  \*

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

			Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH		
<b>4 - R.SULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	51 827	46 502
<b>TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)</b>		HL	347 710	333 013
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	344 667	338 758
<b>5 - B.N..FICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	3 044	5 744
<b>RENOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	277	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>				
(7) <b>Détail des produits et charges exceptionnels</b> (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) <b>Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :</b>		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

COPIE  
Certifié Conforme


\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

	page
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations complémentaires (CICE)	5
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	5
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	7
Titres immobilisés	7

**COPIE**  
**Certifié Conforme**



NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### Informations relatives au CICE


Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 1 306 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

#### L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 1 245 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	1 245
Total	1 245

COPIE  
Certifié Comptable



Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 642		
TOTAL	1 642		
Autres participations	629 116		
TOTAL	629 116		
TOTAL GENERAL	630 758		

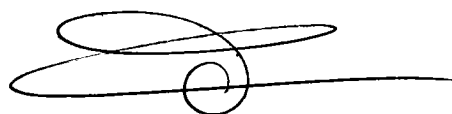
	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 642	1 642
TOTAL			1 642	1 642
Autres participations			629 116	629 116
TOTAL			629 116	629 116
TOTAL GENERAL			630 758	630 758

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 440	201		1 642
Emballages récupérables et divers	19 674	2 815		22 489
TOTAL	21 114	3 016		24 131
TOTAL GENERAL	21 114	3 016		24 131

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	201				
Emballages récupérables et divers	2 815				
TOTAL	3 016				
TOTAL GENERAL	3 016				

COPIE  
Certifié Conforme



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Etat des provisions

Néant

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	21 420	21 420	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	473	473	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 264	1 264	
<b>TOTAL</b>	<b>23 157</b>	<b>23 157</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 761	5 761		
Personnel et comptes rattachés	10 790	10 790		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 483	36 483		
Impôts sur les bénéficiaires	4 017	4 017		
Taxe sur la valeur ajoutée	13 483	13 483		
Autres impôts taxes et assimilés	3 067	3 067		
Groupe et associés	32 769	32 769		
<b>TOTAL</b>	<b>106 369</b>	<b>106 369</b>		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	542 685			542 685

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

### Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

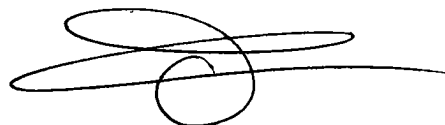
**COPIE**  
**Certifié Conforme**

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

COPIE  
Certifié Conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**2 AJL**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 542 685 euros**  
**Siège social : ZAC GRENOBLE AIR PARC OUEST**  
**38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS**  
**509 842 340 RCS GRENOBLE**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 30 JUIN 2017**

Le trente Juin deux mille dix-sept, à 11 H 00, les associés de la Société 2 AJL se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué en date du 10 juin 2017.  
Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

ODICEO, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est excusé.

Le Président de la SAS Régis MONIN préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Choix du premier scrutateur à l'assemblée Choix du deuxième scrutateur à l'assemblée :  
Céline MONIN et Frédéric MONIN, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Robert MONIN est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 542 685 actions, soit plus du cinquième du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

OC MR RF FF

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rémunération du Président ;
- Rémunération Directeurs Généraux ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Renouvellement du mandat du Président ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39,4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 2 815 € euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 938 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

##### **Affectation du résultat**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 043,78 euros de la manière suivante :

##### **ORIGINE**

- Report à nouveau débiteur : 10 603,09 euros.
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 3 043,78 euros.

##### **AFFECTATION**

- En totalité au compte « report à nouveau débiteur », soit la somme de 3 043,78, celui-ci s'élève ainsi à 7 559,31 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ac MR RF FO

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale :

- Entérine la rémunération perçue sur l'exercice par Régis MONIN en contrepartie de ses fonctions de Président, soit la somme de 48 000 euros.
- Décide que Régis MONIN aura droit, sur l'exercice en cours, en contrepartie de l'exercice de ses fonctions de Président, à une rémunération calculée de la manière suivante :
- Un traitement fixe annuel de 48 000 euros.
- Le droit au bénéfice des contrats prévoyance complémentaire santé Alliance, Prévoyance cadre, retraite klésia, PEE et PERCO.
- Décide que le Président aura droit au remboursement sur justificatif de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, à l'unanimité.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale :

- Entérine la rémunération perçue sur l'exercice par Frédéric MONIN et Céline MONIN en contrepartie de leurs fonctions de Directeurs Généraux, soit la somme de 48 000 euros chacun.
- Décide que Frédéric MONIN et Céline MONIN auront droit, sur l'exercice en cours, en contrepartie de l'exercice de leurs fonctions de Directeurs Généraux, à une rémunération calculée de la manière suivante :
- Un traitement fixe annuel de 48 000 euros chacun
- Le droit au bénéfice du contrat prévoyance cadre, retraite Klésia, PEE et PERCO.
- Décide que les Directeurs Généraux auront droits au remboursement sur justificatifs de leurs frais de déplacements et de représentation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, à l'unanimité.

### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat du Président de Régis MONIN est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2016.

Régis MONIN déclare accepter le mandat de Président qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction l'empêchant d'exercer la fonction de Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

etc MR RP TF

## **SEPTIEME RESOLUTION**


L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 H 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

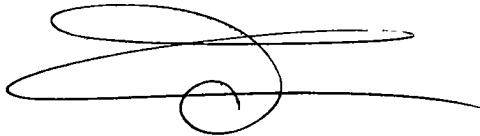
Le Président de l'assemblée  
Régis MONIN



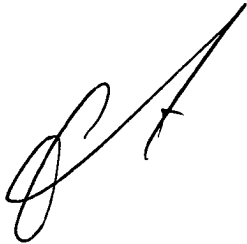
Le Secrétaire  
Robert MONIN



Les Scrutateurs  
Premier scrutateur à l'assemblée Céline MONIN



Deuxième scrutateur à l'assemblée Frédéric MONIN



**2 AJL**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 542 685 euros**  
**Siège social : ZAC GRENOBLE AIR PARC OUEST**  
**38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS**  
**509 842 340 RCS GRENOBLE**

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE**  
**31 DECEMBRE 2016**

Rapport établi par le président et présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2017.

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport. Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 18.2 des statuts.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Notre société a été créée le 29 décembre 2008 avec un capital de 10 000 €. Suite à deux augmentations de capital celui-ci a été porté à la somme de 542 685 €.

Au cours de cet exercice notre société a géré ses filiales et a réalisé un chiffre d'affaires de 302 400 € au titre des conventions conclues avec nos filiales.

Nos deux filiales, les Transports Monin et la SARL BSLT ont respectivement clôturées leurs exercices 2017 et 2016 par un bénéfice respectif de 18 217 euros (31/03/2017) et 20 931,63 € (31/12/2016).

Notre filiale la SCI Guidéal a clôturée son exercice 2016 par un bénéfice de 165 067,36 €.

**EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture et la date à laquelle le rapport est établi.

**ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

**EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

L'activité de nos filiales s'est maintenue grâce à un prix compétitif du carburant et à une bonne résistance de Société face à la concurrence.

**SOCIETES CONTROLEES**

MR

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L233-3 du code de commerce les sociétés suivantes :

- SCI GUIDEAL DETENU à 100% en usufruit pour une durée totale de 18 ans.
- BSLT capital détenu à 100% en pleine propriété.
- TRANSPORT MONIN capital détenu à 100% en pleine propriété.

#### INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L441-6-1 al.1 du code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des trois derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

##### Exercice 2015

Solde Dettes Fournisseurs	Dettes 30 jours	Dettes à 60 jours	Dettes à 90 jours	Dettes à 120 jours
	0 Euro	142,80 Euro	0 Euro	0 Euro

##### Exercice 2016

Solde Dettes Fournisseurs	Dettes 30 jours	Dettes à 60 jours	Dettes à 90 jours	Dettes à 120 jours
	0 Euro	0 Euro	0 Euro	0 Euro

#### EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 302 400 euros ;
- Les produits d'exploitation se sont élevés à 302 678,26 euros ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 290 024,68 euros ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 12 653,58 euros ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 165 891,20 euros ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 112 577,06 euros ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 4.

Il est précisé que la société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier positif de 42 217,20 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 54 870,78 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, de l'impôt sur les bénéfices de 51 827 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 3 043,78 euros.

Au 31 décembre 2016 le total du bilan de la société s'élevait à 641 494,58 euros.

#### PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

MR

Pour compléter votre information, nous vous précisons :

Aucune diminution n'a été constatée sur l'exercice au titre des postes d'actif immobilisé.  
Qu'aucune provision n'a été constituée.

Qu'aucun emprunt n'a été souscrit au titre de l'exercice.

Que l'effectif moyen a été de 4 salariés.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 043,78 euros de la manière suivante :

##### **ORIGINE :**

- Report à nouveau débiteur : 10 603,09 euros.
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 3 043,78 euros.

##### **AFFECTATION :**

- En totalité au compte « report à nouveau débiteur », soit la somme de 3 043,78 euros, celui-ci s'élève ainsi à 7 559,31 euros.

#### **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Il n'y a jamais eu de distribution de dividendes.

#### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 2 815 euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élèvent à 938 euros.

#### **REMUNERATION DU PRESIDENT**

Nous vous indiquons en outre qu'il conviendra de statuer sur le montant de la rémunération du président.

#### **REMUNERATION DES DIRECTEURS GENERAUX**

Nous vous indiquons en outre qu'il conviendra de statuer sur le montant de la rémunération des Directeurs Généraux.

#### **CONVENTION REGLEMENTEES**

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux Comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du code de commerce.

#### **SITUATION DU MANDAT DU PRESIDENT**

MR

Le mandat de président arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de le renouveler pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Président  
Régis MONIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

# **ODICÉO**

115, boulevard Stalingrad – C.S. 52038  
69616 Villeurbanne Cedex

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2016**

---

Société par Actions Simplifiée

### **2AJL**

ZAC Grenoble Air Parc Ouest  
38590 Saint Etienne de Saint Geoirs

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société "2AJL", tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de votre société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

---

En application des dispositions de l'article L.823-9, 1° alinéa, du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Nous avons procédé à l'appréciation des principes retenus par votre société pour l'évaluation des titres de participation, tels que décrits au paragraphe de l'annexe « Titres immobilisés ». Dans le cadre de notre appréciation, nous nous sommes assurés de la bonne application de ces principes pour la détermination de la valeur d'inventaire des titres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes

  
ODICÉO, représenté par  
Alain FAVEN